

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D80_2021

Séance du 23.09.2021 – Convocation du 16.09.2021

Compte rendu affiché le 28 septembre 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Roger PEDOJA

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Leïla BEN MAHFOUD par Séverine DEJOUX ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	25

Objet : Modification des représentants au Conseil d'Administration du Collège Jean Renoir

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Éducation et notamment son article R421-14,
- CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration du Collège Jean Renoir,

DECIDE :

- **DE PROCÉDER** à l'élection et constater les résultats suivants :

- Votants : 29

- Exprimés : 25

1^{er} titulaire : Kamal DJEMAA

2^{ème} titulaire : Nicolas PASTY

1^{er} suppléant : Leïla BEN MAHFOUD

2^{ème} suppléant : Jérôme JARDIN

- **DE DIRE** en conséquence que la représentation de la Commune au Conseil d'Administration du Collège Jean Renoir est désormais assurée par **Kamal DJEMAA et Nicolas PASTY** en tant que délégués titulaires ; **Leïla BEN MAHFOUD et Jérôme JARDIN** en tant que délégués suppléants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 septembre 2021

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/09/2021

- Publication ou affichage le 30/09/2021

Eric BELLOT, Maire.

HÔTEL DE VILLE

Place du 8 mai 1945 – BP 0135

69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00

Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr

accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

